



**ARRETE n°2018-E28 du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté n°2018-E26
relatif au renouvellement des représentants des personnels au sein du conseil
de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie
de Lyon**

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le Code de l'Education ; et en particulier les articles D. 721-1 à D. 721-8 ;
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu les statuts de l'ESPE de l'Académie de Lyon ;
Vu l'avis du Comité électoral en date du 31.08.2018 ;
Vu l'arrêté électoral consolidé n°2018-E26 du 27 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Comité électoral par consultation électronique du 28.09.2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Date des élections

Les élections des représentants des personnels au conseil d'école de l'ESPE de l'Académie de Lyon sont décalées de deux jours et sont reportées au :

Jeudi 18 octobre 2018 de 9h00 à 16h00

Article 2 : Candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est décalée **au lundi 8 octobre 2018 à 12h00**, délai de rigueur.

Les candidatures seront considérées comme définitives, après validation par le Président de l'Université et elles seront affichées, après délais de rectification, dans les locaux de l'ESPE et des partenaires.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

L'arrêté électoral n°2018-E26 sera mis à jour en tenant compte de ce report.

Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation du collège électoral et sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'ESPE de l'Académie de Lyon ainsi que dans le bureau de vote.

Fait à Villeurbanne, le 28 septembre 2018

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY



ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER